

**Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete (SAB)**  
**Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB)**  
**Gruppo svizzero per le regioni di montagna (SAB)**  
**Gruppa svizra per las regiuns da muntogna (SAB)**

3001 Bern / Seilerstrasse 4 / Postfach 7836 / Tel. 031/382 10 10 / Fax 031/382 10 16  
Internet <http://www.sab.ch> E-Mail [info@sab.ch](mailto:info@sab.ch) Postkonto 50-6480



Berne, le 11 décembre 2015

## **Communiqué de presse du SAB**

**N° 1115**

### **L'agriculture de montagne ne veut pas entendre parler d'une diminution budgétaire**

*Le Comité du Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) rejette une réduction de l'enveloppe agricole. Les contributions agricoles sont indispensables pour maintenir une agriculture productive, pour assurer la pérennité des exploitations et pour contribuer au développement rural. La menace qui pèse sur la loi chocolatière risque de pénaliser la production de ce secteur. Ainsi, le Conseil fédéral est prié de maintenir la promotion des exportations.*

Le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) rejette le projet relatif aux moyens destinés à l'agriculture pour les années 2018 à 2021. Pour les paysans, qui sont aussi des entrepreneurs, il est impensable d'amputer de 751 millions de francs l'enveloppe agricole, après quatre ans seulement. Le SAB s'oppose en particulier aux économies envisagées dans les domaines des aides à l'investissement et aux améliorations structurelles. Ces contributions jouent un rôle important pour le développement rural et pour l'innovation. De nombreuses entreprises, situées en amont et en aval du secteur agricole, en profitent également (secteurs de la construction et du tourisme).

Selon le Conseil fédéral, il est prévu, pour la période 2018 à 2021, de mettre l'accent sur la compétitivité agricole. Pourtant le projet présenté propose également des réductions dans ce domaine. Ainsi le Conseil fédéral n'est pas conséquent, lorsqu'il demande aux agriculteurs de devenir plus innovants et qu'il leur retire, en même temps, des moyens financiers destinés à cet effet.

Selon le Conseil fédéral, les contributions servant à diminuer le prix des produits laitiers et céréaliers destinés à l'exportation (loi chocolatière) devraient aussi être abaissées, voire carrément

supprimées. Ces économies produiront, en particulier, un impact négatif sur les exploitations agricoles laitières de montagne basées sur les herbages.

Les prochaines négociations menées dans le cadre de l'OMC doivent prendre en compte les questions de souveraineté alimentaire et du maintien d'une agriculture productrice. L'agriculture de montagne doit, en particulier, bénéficier de mesures dans les domaines de la protection des frontières et obtenir des prix lui permettant de couvrir ses coûts. Par conséquent, la Confédération doit poursuivre son soutien aux exportations, ainsi qu'à la production destinée à l'exportation.

La prise de position du SAB consacrée à ce sujet est disponible sur son site : [www.sab.ch](http://www.sab.ch)

Informations complémentaires :

Jörg Beck, responsable agriculture SAB  
031 382 10 10